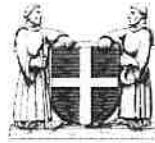


DEL2024-081



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2024
19H30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

OBJET : Transfert du marché hebdomadaire de plein air au parking Saint-Marc et sur l'avenue de Belletrud en proximité immédiate

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni le mercredi 25 septembre 2024 à 19 heures 30 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Gilles CHIAPELLI - M. Emmanuel REDA - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Patricia DI SANTO - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR : M. Yann GAMAIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Huguette LACROIX - M. Jean-Michel BATESTI - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI.

POUVOIRS DE : Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Jean-Michel BATESTI à Mme Catherine SEGUIN - Mme Fabienne WALLON à M. Gilles CHIAPELLI - Mme Nathalie SAGOLS à M. Pierre FAURET - M. Pierre-François DERACHE à Mme Catherine LE ROLLE - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Clarisse PIERRE à M. Michel DISSAUX - Mme Sophie PERCHERON à Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI à M. Eric VIDAL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine LE ROLLE.

DOMAINE / THEME : VIE ECONOMIQUE

RAPPORTEUR : Aleth CORCIN

SYNTHESE

Dans l'optique de redynamiser le marché de plein air traditionnel du lundi matin, la Commune a souhaité un nouvel emplacement situé sur le parking Saint Marc et sur l'avenue de Belletrud en proximité immédiate.

Ce transfert se fait pour des raisons sécuritaires en premier lieu. En effet, le marché actuel situé place du Centenaire est traversé par une route et n'est pas fermé à la circulation tout au long de l'avenue Belletrud. Installé au parking Saint Marc et sur l'avenue de Belletrud en proximité immédiate, le « nouveau » marché permettra d'accueillir les clients et les forains dans des conditions de sécurité optimales.

En second lieu, cette installation assurera aux forains une plus grande visibilité en centre-ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le transfert du marché de plein air de la place du Centenaire au parking Saint Marc et sur l'avenue de Belletrud en proximité immédiate.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2212-2 stipulant que le Maire prend les mesures nécessaires pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques dans les foires et marchés ;

Vu le CGCT et notamment son article L2224-18 spécifiant que les délibérations du conseil municipal relatives à la création, au transfert ou à la suppression des halles ou des marchés communaux sont prises après consultation des organisations professionnelles intéressées ;

Vu l'enquête effectuée par le service Vie Economique en décembre 2022 recensant les avis des forains présents sur le marché et établissant à 26 voix pour le transfert du marché de plein air sur le parking Saint Marc et sur l'avenue de Belletrud en proximité immédiate et 11 voix contre ;

Vu les réunions de concertation qui se sont tenues à la salle des fêtes le 1^{er} juillet et le 16 septembre 2024 avec l'ensemble des forains volontaires au sujet de l'implantation des stands du « nouveau » marché.

Madame Aleth CORCIN expose au Conseil Municipal :

Considérant que la Commune souhaite soutenir le développement commercial et l'animation du centre-ville ;

Considérant que le marché de plein air situé place du Centenaire est traversé par une route et n'est pas fermé à la circulation tout au long de l'avenue Belletrud ;

Considérant de ce fait que la sécurité des forains et de leurs clients n'est pas assurée ;

Considérant que le parking Saint Marc offre une meilleure visibilité en centre-ville du fait de sa proximité immédiate avec l'avenue de Boutiny ;

Considérant que le parking Saint Marc a fait l'objet de travaux (installation de barrières et d'un garde-corps, alimentation électrique et alimentation en eau) ;

Considérant que le transfert du marché de plein air sur le parking Saint Marc et sur l'avenue de Belletrud en proximité immédiate s'effectuera une fois l'ensemble des travaux terminés, soit à priori au mois d'octobre 2024.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le transfert du marché de plein air de la place du Centenaire au parking Saint Marc et sur l'avenue de Belletrud en proximité immédiate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le transfert du marché de plein air de la place du Centenaire au parking Saint Marc et sur l'avenue de Belletrud en proximité immédiate ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

VOTE :

POUR : 22

M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN (2) - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE (2) - M. Michel DISSAUX (2) - Mme Aleth CORCIN (2) - M. Pierre FAURET (2) - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS (2) - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Gilles CHIAPELLI (2) - M. Emmanuel REDA - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES.

ABSTENTIONS : 6

Mme Patricia DI SANTO (2) - M. Eric VIDAL (2) - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

Peymeinade, le 25 septembre 2024

Le Maire,
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE

La Secrétaire de séance,
Catherine LE ROLLE



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Le Rolle', written over a horizontal line.